

La mise en place d'un conseil municipal junior

Guide pédagogique

Document réactualisé

Mise en place d'un Conseil municipal junior

La Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie relaie l'opération de mise en place d'un Conseil Municipal Junior (CMJ) initiée par quelques communes de Nouvelle-Calédonie. Pour accompagner de manière efficace tous les élèves dans cette leçon d'éducation civique grande nature, il semble important qu'avant et au-delà de l'élection du CMJ, un travail régulier de communication et d'exploitation pédagogique soit fait dans les classes voire au sein de l'école afin de suivre l'avancée des travaux des conseillers juniors en commission. Nous proposons aux enseignants un guide pédagogique qui présente les grandes lignes des actions à mettre en œuvre ainsi que des propositions d'activités pédagogiques pour les différentes étapes de l'opération.

Ce tableau présente les étapes principales de l'opération.

Avant	Pendant	Après
<p>Lancement de l'opération</p> <p>- Présentation et lancement de l'opération CMJ par la mairie.</p> <p>Organisation au sein de l'école</p> <p>- Réflexion sur l'organisation des modalités de l'opération : choix des binômes candidats, des temps de campagne électorale, du jour du scrutin... par l'équipe enseignante avec ou sans l'aide de la vie éducative de la ville.</p>	<p>La période de campagne</p> <p>- Les enseignants de CM1 accompagnent, par <u>leurs activités d'apprentissages programmées</u>, les élèves dans les différentes phases de la campagne : choix des thèmes, rédaction des programmes (affiches, messages, bulletins...)</p> <p>- Les enseignants de CE2 et de CM2 informent régulièrement les élèves des moments importants de la campagne.</p> <p>- Cela suppose une concertation de tous les partenaires de l'équipe enseignante pour la réussite de la campagne électorale.</p> <p>Le scrutin</p> <p>Les enseignants veillent au bon déroulement du scrutin selon les modalités arrêtées.</p> <p>Ils ne remplacent pas les élèves!</p>	<p>Les résultats</p> <p>Les candidats (titulaire et suppléant) ayant remporté le plus grand nombre de voix sont déclarés officiellement élus.</p> <p>Les séances plénières et les commissions</p> <p>Les conseillers juniors sont invités, selon un calendrier établi par les services de la Mairie, à participer à quelques séances plénières au sein de la salle du conseil municipal. Le titulaire et le suppléant participent également à des séances de travail au sein de la commission en rapport avec le thème du programme pour lequel il a été élu.</p> <p>Le travail en classe et dans l'école</p> <p>Après chaque regroupement des conseillers juniors en mairie, il est demandé aux enseignants de CM1 et de CM2 organisent et planifient avec les autres classes du cycle 3 de l'école des moments d'échange pour permettre la communication sur les travaux effectués en commission par les différents conseillers juniors. Ceci pour bien faire comprendre que la démocratie n'est pas seulement une délégation de pouvoir mais également un contrôle des élus par les citoyens. L'équipe pédagogique pourra également organiser de manière régulière des regroupements élargis aux autres cycles. Ces moments permettront aux conseillers municipaux juniors de rendre compte du travail effectué, de partager et d'échanger avec les autres élèves les expériences vécues et/ou les éventuelles difficultés rencontrées au cours des séances de travail comme sur de nouvelles thématiques.</p>

Une démarche pédagogique qui privilégie le questionnement à la seule réponse

C'est une démarche progressive qui prend appui sur un débat argumenté, (pour stimuler la participation des élèves et leur permettre de relativiser leur propre point de vue).

La mise en œuvre structurée se fait en plusieurs étapes :

- Enquêter
- S'informer
- Débattre, discuter, argumenter
- Emettre son opinion, donner son avis
- Ecouter l'autre

1 - **Situation de départ** : dans le vécu, les médias, un récit de fiction...

Mise à plat des conceptions, des représentations initiales des élèves (l'enfant doit se sentir concerné par le sujet).

2 - **Apport des connaissances** :

Enquête guidée pour collecter des informations : (faire sentir aux élèves que la problématique se présente sous différentes facettes).

3 - **Travail de recherches approfondies** :

Apports des savoirs avec des « experts » qui écartent les idées reçues.

4 - **Débat argumenté** :

L'élève dispose d'éléments pour justifier son point de vue au cours de la discussion. La préparation et l'entraînement au débat se situent au cœur de l'éducation à la démocratie : une décision n'est jamais prise seule mais fait l'objet d'une discussion consensuelle.

- Je construis une argumentation cohérente.
- J'écoute les contradicteurs.
- J'essaie de convaincre mes camarades (techniques d'exposé et de communication) pour développer une attitude civique (respect de l'autre auquel on reconnaît le droit d'expression).

5 - **Approfondissement culturel** :

C'est un des objectifs de la construction identitaire de chacun. La recherche des origines de certaines pratiques sociales aide l'enfant à comprendre le présent et à se sentir responsable des valeurs qui contribuent à l'identité calédonienne. Il ne doit pas y avoir contradiction entre l'appartenance à une société et le respect des valeurs universelles.

6 - **Bilan des idées forces** :

Un débat qui ne parvient pas à supprimer toutes interrogations, développe l'esprit critique et aide à accepter les idées de l'autre. Cette activité, qui prend des formes variées : compte-rendu, affichage, dépliant..., est indispensable à la mise en place d'un comportement citoyen.

Les problématiques à aborder avec les élèves au fur et à mesure de leur participation au conseil municipal junior

1 - Quelle différence existe-t-il entre un vote à **main levée** et à **bulletin secret** ?

Avantages

Inconvénients

2 - Pourquoi un isolement ? une enveloppe ? une urne fermée à clef ? Plusieurs assesseurs lors du dépouillement ?

3 - Que penser d'une élection dans laquelle il n'y aurait qu'un seul candidat ?

Cette situation existe-t-elle :

dans la classe ?

dans certains pays ?

4 - Peut-on prendre le pouvoir sans élection ? (coup d'état).

5 - La présence d'élections suffit-elle à considérer qu'il s'agit d'une démocratie ?

cas d'un candidat unique

cas d'élection truquée

élection à vie

6 - A quoi sert «l'opposition» ?

en classe

au conseil municipal

en général

7 - A quoi sert la majorité ?

8 - Dans les dictatures, la population a-t-elle des droits ?

9 - Différence entre Monarchie et République.

Les problématiques à aborder avec les élèves au fur et à mesure de leur participation au conseil municipal junior

Réponses

- 1 - Lors d'un vote à main levée, l'anonymat n'est pas préservé, des représailles, des pressions peuvent s'exercer à l'encontre des votants.
Le vote à bulletin secret préserve au contraire l'anonymat des votants. Ils peuvent s'exprimer plus librement. L'inconvénient de ce procédé est qu'il est plus long.
- 2 - L'isoloir et l'enveloppe garantissent l'anonymat du vote (on ne sait pas pour qui l'électeur vote). L'urne fermée à clef empêche toute falsification du scrutin. Les assesseurs garantissent l'honnêteté du dépouillement, ils évitent toute tricherie.
- 3 - Une élection dans laquelle il n'y aurait qu'un seul candidat engendrerait une dictature et non pas une démocratie. Cette situation n'existe pas dans la classe. En revanche elle existe malheureusement dans certains pays comme le Congo, l'Irak, Corée du Nord...
- 4 - Dans un pays, il est possible de prendre le pouvoir sans élection. C'est un coup d'état.
- 5 - La présence d'élections ne suffit pas à considérer qu'il s'agit d'une démocratie notamment dans le cas d'un candidat unique, d'une élection truquée ou d'une élection à vie. La liberté d'expression doit impérativement être garantie et respectée.
- 6 - Dans une démocratie, l'opposition, en classe, au conseil municipal, en général, sert à provoquer un débat, à pondérer les décisions, à tenir compte de la minorité.
- 7 - Dans une démocratie, la majorité sert à appliquer une politique.
- 8 - Dans les dictatures, les droits de la population sont bafoués.
- 9 - Dans une Monarchie, la légitimité vient « d'en haut » (Dieu). Elle conserve un caractère héréditaire (le roi peut concentrer tous les pouvoirs).
Dans une République, la légitimité vient « d'en bas », du peuple, à partir de l'élection. Il y a séparation des pouvoirs (pour ne pas en abuser).

PROPOSITIONS DE PROJETS D'ACTION

MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (Exemple de la ville de Nouméa)

Situation de départ	Rôle du maître	Rôle de l'élève	Matériel
Phase 1 : Mise en place d'un conseil municipal junior	<p>Dans le cadre d'une séance de lecture, proposer la lecture de la lettre annonçant l'élection.</p> <p>Dans le cadre d'une séance de langage oral, mettre en place le projet : élection de 2 représentants de CM2 de l'école au conseil municipal junior.</p>	<p>Demander aux élèves s'ils se sentent concernés par le texte et la mise en place de ce conseil municipal junior.</p> <p>Relever les mots qui montrent que ce projet les concerne.</p> <p>En quelques mots, essayer de préciser en quoi consiste le projet, qui il concerne, quand et où il aura lieu et sous quelle forme.</p> <p>Repérer les différentes étapes de la mise en place de ce conseil municipal junior.</p>	<p>Courrier ou courriel annonçant le lancement de l'opération.</p>
Phase 2 : Enquête et travail de recherche approfondie	<p>Langage oral et écrit.</p> <p>Mise en place du projet :</p> <p>Apport d'un vocabulaire précis commune, élu, conseil municipal, commission...).</p> <p>Enquêtes de personnes (école, famille, élus...). Rechercher des informations dans des documents.</p> <p>Invitation d'un ou de responsables des services de la mairie.</p> <p>Invitation de conseillers municipaux ou juniors des précédents mandats.</p> <p>L'enseignant oriente les élèves, guide les recherches (cf. matériel).</p>	<p>Collecter des informations, noter et organiser ses écrits pour les utiliser à l'oral.</p> <p>Les présenter à l'écrit (compte-rendu, affiche...) pour garder une trace.</p> <p>Réaliser une affiche de campagne (profession de foi, programme de chaque enfant candidat).</p>	<p>Bibliographie et sitographie</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vers le citoyen de demain - Livret fourni par la mairie de Nouméa. <p>Visites des locaux de la mairie ou de personnalités à l'école en fonction des calendriers et disponibilités de chacun.</p>
Phase 3 : Débat	<p>Mise en place des techniques de communication</p> <p>Rôle d'animateur attentif : l'enseignant canalise, gère le temps de parole, incite les élèves à prendre la parole.</p> <p>Rôle de modérateur : il aide à trouver les limites de toute prise de position sans nuance.</p>	<p>Construire une argumentation cohérente (savoir ce que l'on veut dire et à qui on s'adresse).</p> <p>Écouter ses contradicteurs (reconnaître le droit de l'autre à s'exprimer).</p> <p>Convaincre ses camarades (développer une attitude civique).</p> <p>S'exprimer, exprimer son choix, être candidat, rédiger, réaliser son programme, afficher et exposer les programmes des candidats.</p>	<p>Les règles du débat</p> <p>Utiliser les supports de l'école pour assurer une équité entre tous les candidats</p>
Phase 4 : Le déroulement du scrutin	<p>Maîtrise de la langue orale et écrite : le vote et son déroulement</p> <p>Emploi d'un vocabulaire précis (isoloir, urne, liste électorale...).</p> <p>Valorisation des écrits (arts plastiques).</p> <p>Organisation du scrutin avec les élèves :</p> <p>Recensement du matériel.</p> <p>Préparation des listes électorales.</p> <p>La journée du vote : le dépouillement.</p> <p>Ouverture et clôture du bureau de vote.</p>	<p>Réaliser les bulletins (format A6).</p> <p>Récapituler la procédure d'un scrutin par écrit.</p> <p>Avoir sa carte d'électeur, s'organiser, et organiser le bureau de vote.</p> <p>Nommer les assesseurs.</p> <p>Ouvrir publiquement l'urne, comptabiliser les voix et proclamer les résultats.</p> <p>Nommer le conseiller junior et son suppléant.</p>	<p>Cf. vignettes photocopiées pour constituer l'affiche.</p> <p>Cf. photocopies « vers le citoyen de demain » pour le vocabulaire.</p> <p>Le matériel fourni par la mairie :</p> <p>Urne, isoloir, liste d'émargement, enveloppes, et cartes d'élection.</p> <p>L'école : Tampon dateur, carte d'électeur.</p>
Phase 5 : participer à une commission	<p>Nouveau projet à mettre en place en fonction du sujet choisi dans la commission où siège le conseiller municipal junior.</p>	<p>Participer aux commissions :</p> <p>Recenser les propositions de la classe et retrouver des informations du conseil municipal.</p>	<p>Cf. documents fournis par la mairie.</p>

Personnes ressources : CPC - référent IEP, Christophe DELESSERT - SP de la DENC : 23 96 09 Courriel : christophe.delessert@gouv.nc

Etre citoyen dans sa commune

Les élèves se familiarisent avec l'institution démocratique la plus proche d'eux, la commune, par une visite à la mairie et une première découverte du rôle des élus (maire, conseiller municipal) dans les affaires scolaires et l'amélioration de la vie des habitants.

La création d'un conseil municipal junior n'atteindrait pas pleinement son objectif si seuls quelques jeunes s'impliquent dans le projet.

Il semble donc indispensable que s'établissent une information, voire un dialogue permanent entre les élus et leurs jeunes électeurs de façon à ce que soit assuré :

Le compte-rendu de mandat des élus vers les électeurs.

L'écoute des suggestions, des propositions, des critiques et des revendications.

Pour ce faire plusieurs formules peuvent être utilisées :

- L'utilisation des coupures de journaux quotidiens et municipaux qui rendent compte des activités du conseil municipal junior.
- La mise en place de panneaux d'affichage en classe et dans l'école.
- Organisation et mise en place d'un échange de service en instruction civique et morale pour :
 - Rendre compte et recueillir des informations auprès des élèves de CM2.
 - Sensibiliser les élèves de CM1 au rôle de conseiller municipal junior.

Source : « guide pratique de l'Elu /Ministère de l'intérieur »

VISITER UNE INSTITUTION

Etre citoyen dans sa commune et en Nouvelle-Calédonie
Connaître les structures publiques et les respecter

AVANT LA VISITE

Etablir une liste et un échéancier (annuels et/ou pluriannuels, par classe ou par cycle) des lieux à visiter : les communes, les assemblées de provinces, congrès et gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le sénat coutumier, le conseil économique, social et environnemental
Articuler la programmation des sorties potentielles avec les compétences de fin de cycle en vigueur ainsi événements de la vie démocratique (échéances électorales)
Recueillir des informations susceptibles de différencier les modalités de la visite selon les lieux et la nature du mandat de l' élu(e)
Elaborer le projet d'écriture (envoi de la lettre d'invitation)
Préparer un questionnaire

PENDANT LA VISITE

Respecter le protocole de visite (accueil, discours de bienvenue et de remerciement, échanges de cadeaux)
Interviewer l' élu(e) et ses collaborateurs
Effectuer un reportage photographique

APRES LA VISITE

Compte rendu de la visite sous différentes formes:
Synthèse des informations dans un livret, une brochure, un dépliant.
Exposé : présentation de l' élu(e), historique du lieu institutionnel.
Lettre de remerciement avec envoi de la production de la classe.

Propositions d'actions pour exploiter le CMJ en classe

Elire un représentant au conseil municipal junior

Français

Pratique de la langue orale :

- Raconter de façon structurée sa visite à la mairie de Nouméa.

Lecture:

- Comprendre le sens d'un texte en effectuant une prise d'information directe.
- Dégager l'idée essentielle d'un texte.

Expression écrite :

- Rédiger un compte rendu de visite à la mairie.
- Rédiger une affiche de campagne électorale.
- Reprendre, corriger et améliorer ses productions.

Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue :

- Identifier différents types de phrases.
- Identifier et produire des phrases simples.
- Reconnaître et utiliser à bon escient le présent de l'indicatif.
- Reconnaître la classe des mots : nom, verbe, adjectif,

Instruction civique et morale

- Connaître les principaux droits et devoirs de l'homme et du citoyen.
- Connaître les principaux éléments de la vie démocratique.
- Décrire quelques activités d'un service public.

Arts visuels

- Réaliser une affiche de campagne électorale

Propositions d'actions pour exploiter le CMJ en classe

Interroger un élu municipal

Maîtrise de la langue:

Pratique de la langue orale

Questionner, expliquer :

- L'enfant sera capable de poser des questions pertinentes au conseiller municipal.
- Expliquer aux autres enfants le rôle d'un conseiller municipal.

Lecture :

Comprendre le sens d'un texte en effectuant une prise d'informations directes.

Production d'écrits :

Préparer un questionnaire :

- L'enfant sera capable de préparer un questionnaire d'une dizaine de questions pour l'interview du conseiller municipal.

Connaissances nécessaires à la maîtrise de la langue :

- Copier un texte sans erreur en un temps déterminé.
- Identifier différents types de phrases.
- Reconnaître et utiliser à bon escient le présent de l'indicatif
- Reconnaître la classe des mots : nom, verbe, adjectif, déterminant.

Instruction civique et morale :

Connaître les principaux droits et devoirs de l'homme et du citoyen.

Propositions d'actions pour exploiter le CMJ en classe

Concevoir un journal de bord

Le conseiller municipal junior en tant que représentant de son école

Les réunions plénières

Questions à l'ordre du jour seront débattues avec la classe avant les dates de réunion :

- Le conseiller municipal junior devient animateur assisté d'un ou de deux secrétaires (roulement dans la classe)
- Établir un compte rendu des propositions

Au retour des réunions :

- Compte rendu oral
- Débat
- Compte rendu écrit

Commissions

- Avec la classe recherche d'idées en fonction des thèmes qui feront l'objet d'un document exploitable lors de la commission (argumentation, justification)
- Compte rendu au retour de chaque commission pour faire avancer le projet ;
- Recherches de nouvelles idées pour la commission suivante.

Ecrire un article

Rassembler l'ensemble des articles pour réaliser le journal des conseillers municipaux juniors

Préalable aux réunions

Etablir une fiche guide pour aider les élèves à la prise de notes et pour faciliter le compte rendu oral.

ANNEXES

PROGRAMMES des écoles maternelles et élémentaires de la Nouvelle-Calédonie

Vous vous référerez aux contenus des programmes 2012 ou à ceux du projet de programmes expérimenté depuis 2019.

2012 (extrait des programmes)

Instruction civique et morale : vivre et construire ensemble

L'instruction civique et morale, au cycle 3, doit permettre à chaque élève de mieux s'intégrer à la collectivité de la classe et de l'école au moment où son caractère et son indépendance s'affirment. Elle le conduit à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie à l'école et dans la société.

Elle conduit également à appréhender les fondements même de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect de valeurs partagées, l'importance de la politesse, de la discipline et du respect d'autrui.

En relation avec l'étude de l'histoire, l'instruction civique permet aux élèves de comprendre l'importance des textes fondateurs et notamment la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen d'une part et d'autre part de l'Accord de Nouméa.

« Vivre et construire ensemble » suppose la nécessaire affirmation de valeurs partagées, fondatrices de la construction d'une communauté de destin. Les devises « liberté, égalité, fraternité » et « Terre de parole, terre de partage » prendront un relief tout particulier dans cet enseignement.

L'instruction civique et morale n'est pas, en priorité, l'acquisition d'un savoir, mais l'apprentissage pratique d'un comportement et la construction d'un esprit critique.

Elle peut faire l'objet de débats, construits et réglés, portant sur des questions d'actualité et de société.

Au cours du cycle des approfondissements, les élèves étudient plus particulièrement les sujets suivants :

1. L'estime de soi, le respect de l'intégrité des personnes, y compris de la leur : les règles élémentaires de politesse et de civilité, le respect des lieux où ils travaillent, les contraintes de la vie collective, les règles de sécurité et l'interdiction des jeux dangereux, les gestes de premier secours, les règles élémentaires de sécurité routière, la connaissance des risques liés à l'usage de l'internet, l'interdiction absolue des atteintes à la personne d'autrui.

2. L'importance des règles dans l'organisation des relations sociales : statut civil coutumier et statut civil de droit commun.

3. Le respect de l'autre dans sa différence n'est possible que si cette différence reste en conformité avec les valeurs démocratiques et que si l'on refuse les discriminations de toute nature. Les élèves se familiarisent d'abord avec l'institution démocratique la plus proche d'eux, la commune, et découvre le rôle des élus (maire, conseil municipal). Ils sont ensuite initiés aux missions et au fonctionnement des Provinces, du Congrès et du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. Ils doivent également connaître les autorités et institutions coutumières (chefferies, conseils d'aire coutumière, Sénat coutumier...).

Parallèlement, les élèves découvrent le fonctionnement des institutions de la France : communes, départements et régions, assemblée nationale et sénat, président de la République et premier ministre.

4. À travers l'histoire, la géographie et l'instruction civique et morale, les élèves prennent conscience des traits constitutifs de la nation française et de la région Pacifique.

Ils approfondissent les acquis du cycle 2 en matière d'emblèmes et de signes identitaires de la France et de la Nouvelle-Calédonie. Ils étudient la composition et le rôle de l'Union européenne, la place de la francophonie dans la construction d'une communauté de langues et de cultures

5. Ils sont sensibilisés au caractère mondial de nombreux problèmes économiques, environnementaux et sociaux. Ils perçoivent les grandes inégalités entre les régions du globe et la nécessité des solidarités. Ils mesurent les menaces qui pèsent sur l'environnement et la responsabilité de chacun.

À la fin du cycle 3 l'élève est capable de :

- participer à l'élaboration collective des règles de vie de la classe et de l'école et les respecter ;
- participer à un débat en respectant la parole d'autrui ;
- respecter ses camarades, accepter les différences et les dépasser pour rechercher les convergences ;
- refuser tout recours à la violence dans la vie quotidienne de l'école ;
- connaître et respecter quelques règles simples de sécurité routière ;
- connaître les droits et les devoirs des enfants ;
- connaître les valeurs universelles véhiculées par les textes fondateurs ;
- **connaître les principes de la démocratie dans un État républicain : le rôle des élections (suffrage universel), la pluralité des partis politiques, le respect des lois et des libertés fondamentales, la liberté de la presse ;**
- connaître le rôle et le fonctionnement des institutions de la France et de la Nouvelle-Calédonie.

2019 (extrait du projet de programmes expérimentés)

Enseignement moral et civique

Principes généraux

Articulés aux finalités éducatives générales définies par la délibération n°106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'École calédonienne, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les orientations de la loi organique n°99-210 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la Vème République.

1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique porte quant à lui sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Il se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école. Ce cadre impose de la part des personnels de la communauté éducative une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.

2. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs républicaines ainsi que les valeurs universelles rassemblant les communautés de la Nouvelle-Calédonie quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine et laïque peut en former le projet. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie, l'esprit critique et de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.

3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent et se complètent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.

4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une société laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes : a) penser

et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) ; b) comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) ; c) reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d) construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).

5. L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges.

6. L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.

7. Les connaissances et les compétences visées par l'enseignement moral et civique se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève et son développement psychologique et social. Cela nécessite la reprise des objets enseignés et la consolidation des acquis en suivant des démarches diversifiées et adaptées à l'âge des élèves, afin que l'équipe puisse construire sur chacun des cycles une progression définie autour de quelques repères annuels.

8. Le caractère spécifique de l'enseignement moral et civique suppose la valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires ; cet enseignement fait l'objet d'une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives et non, uniquement, sur le comportement de l'élève.

Finalités

Loin de l'imposition de dogmes ou de modèles de comportements, l'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité de « mieux vivre ensemble » par le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement poursuit trois finalités : se respecter soi-même et autrui, acquérir et partager les valeurs de la République ainsi que les valeurs universelles rassemblant les communautés de la Nouvelle-Calédonie, et construire une culture civique autour des valeurs, des savoirs et des pratiques.

Valeurs

L'école calédonienne porte les valeurs de la République, « liberté, égalité, fraternité », ainsi que les valeurs universelles rassemblant les communautés de la Nouvelle-Calédonie autour de la devise du pays « terre de parole, terre de partage », dans un esprit de reconnaissance, de respect mutuel, de partage et de persévérance porté par le préambule de l'accord de Nouméa. La morale enseignée dans l'école calédonienne contribue à forger une citoyenneté qui s'appuie sur la solidarité, la tolérance, l'équité, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

Savoirs

Cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...). Il n'existe pas de culture morale et civique sans les connaissances qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes.

Pratiques

Développer les dispositions morales et civiques, c'est développer une disposition à raisonner, à prendre en compte le point de vue de l'autre et à agir. L'enseignement moral et civique est par excellence un enseignement qui met les élèves en activité individuellement et collectivement. Il n'est ni une simple exhortation édifiante, ni une transmission magistrale de connaissances et de valeurs. Il s'effectue, autant que possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...). Il participe à la construction du parcours civique tout au long de la scolarité obligatoire.

Architecture

La culture morale et civique comporte quatre domaines, liés entre eux : la sensibilité, la règle et le droit, le jugement et l'engagement.

La culture de la sensibilité

La sensibilité est une composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne. L'éducation à la sensibilité vise à mieux connaître et identifier ses sentiments et émotions, à les mettre en mots et à les discuter, et à mieux comprendre ceux d'autrui.

La culture du droit et de la règle

L'éducation au droit et à la règle vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Elle a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donné que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer.

La culture du jugement

La formation du jugement moral doit permettre de comprendre et de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie. C'est le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui demandent, pour les élèves, d'appréhender le point de vue d'autrui, les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. Les élèves sont des sujets dont l'autonomie ne peut être progressivement acquise que s'ils ont la capacité de veiller à la cohérence de leur pensée, à la portée de leurs paroles et à la responsabilité de leurs actions. Le développement du jugement moral, modulé selon les âges, fait appel de manière privilégiée aux capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problématiques. Il demande une attention particulière au travail du langage, dans toutes ses expressions écrites ou orales.

La culture de l'engagement

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire et plus généralement la vie collective. L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits. Organisation des tableaux Les différents domaines de l'enseignement moral et civique assurent continuité et progressivité des enseignements du cycle 2 au cycle 4 en prenant appui sur le travail accompli à l'école maternelle. Les attendus de fin de cycle répondent aux finalités de cet

enseignement. Les compétences, connaissances, attitudes et objets d'enseignement mentionnés dans les colonnes précisent la progressivité de la formation de l'élève d'un cycle à l'autre.

Dans le cadre de cette action les objectifs de formation s'inscrivent dans les 4 domaines de l'Enseignement moral et civique

La culture de la sensibilité : soi et les autres

- Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.
- S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.
- Se sentir membre d'une collectivité.

La culture du droit et de la règle : des principes pour vivre les uns avec les autres

- Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.
- Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.

La culture du jugement : penser par soi-même et avec les autres

- Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.
- Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.

La culture de l'engagement : agir individuellement et collectivement

- S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.
- Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.

TECHNIQUES DE COMMUNICATION

DIFFÉRENTS TYPES D'ÉCHANGES

DIFFÉRENTS TYPES DE TEXTES

Les échanges conversationnels
Les échanges communicationnels

PRÉDICTIF

Interview
Dialogue
Débat: exemple : 2 élèves. Un animateur de radio. Un invité.
Mise en situation: l'animateur de radio demande à l'invité de lui présenter l'intérêt de mettre en place des ordinateurs dans les classes.

INJONCTIF

Recettes (faire faire)
Documentaires (faire avancer le savoir)
Règles de jeux (faire jouer)
Comptes rendus d'expériences (faire comprendre)
Modes d'emploi (faire fabriquer, faire fonctionner)
Devinette (faire trouver)
Dialogue : exemple : 2 élèves essaient de monter un objet (en pièces détachées) à partir d'une notice de montage

RHÉTORIQUE

Poésie : comptines à dire pour le plaisir
Théâtre : dialogues joués ...

NARRATIF

Interview : faire raconter. se souvenir
Récit : romans, nouvelles, cartes, légendes, fait diverse exemple de récit oral : un élève raconte sa version « des trois petits cochons ».

DESCRIPTIF

Enquêtes : sorties, classes découverte, observations scientifiques, expérimentations... évènements dans l'école (incident, accident...)
Activités vécues (fête, rencontre, ...) recherches documentaires, travaux de groupes...

EXPLICATIF

Exposés : un élève tente de faire comprendre comment peindre un tableau
Interview : faire comprendre (compte rendu d'expériences, de visites. Documentaires ...

ARGUMENTATIF

Débat : convaincre, faire changer d'avis.
Exemple : 2 élèves débattent l'un sur l'intérêt d'avoir un ordinateur, l'autre sur l'intérêt d'avoir des bandes dessinées.

Interview: argumenter, faire changer d'avis, convaincre sur un sujet d'actualité, une découverte, une expérience, un témoignage.

LEXIQUE

à compléter avec les élèves selon les besoins

A

Adjoint au maire, Affichage, Assesseur.

B

Budget, Bulletin de vote, Bureau de vote, Campagne électorale, Candidat.

C

Citoyen, Citoyenneté, Conseil municipal, Conseiller municipal, Convention internationale des droits de l'enfant, Coup d'état.

D

Délibération, Délibérer, Démocratie, Dépenses, Dépouillement, Dictateur, Dictature,

E

Election, Emargement, Etat civil

F

G

H

Hémicycle

I

Isoloir

J

K

L

Liberté, Liste électorale

M

Maire, Mairie, Majorité, Marianne, Minorité.

N

O

Opposition

P

Peuple, Profession de foi, Programme.

Q

R

Recettes République.

S

Scrutin, Suffrage universel, Suppléant.

T

Taxe

U

Urne

V

Voix, Vote, Vote à bulletin secret.

W, X, Y, Z

EXEMPLES D'ACTIVITES ET D'EVALUATION

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Nom :

Prénom :

Date :

La commune

FICHE

E n 6

1. Le conseil municipal.

- a - Combien y a-t-il de conseillers municipaux dans ta commune ?
- b - Par qui sont-ils élus ?
- c - Combien y a-t-il d'adjoints au maire dans ta commune ?
- d - Par qui le maire et les adjoints sont-ils élus ?
- e - Explique en quelques mots ce qu'est l'ordre du jour d'une séance de conseil municipal :
.....
.....
- f - Afin de préparer les questions de l'ordre du jour, les conseillers municipaux ont formé des groupes d'étude ou de travail sur un sujet. Comment nomme-t-on ces groupes de travail ?
.....

2. La gestion d'une commune.

- a - Comment s'appelle la somme d'argent dont disposent le maire et son conseil municipal pour gérer la commune ?
.....
- b - Cite une source de recettes pour la commune :
- c - Cite quelques dépenses à la charge de la commune :
.....
.....
- d - Qui est responsable, officiellement, de la gestion de la commune ?

3. Services et animations de la commune.

- a - Qui assure le maintien de l'ordre dans la commune ?
- b - Cite quelques fêtes ou manifestations ayant lieu dans ta commune :
- c - Cite quelques associations existant dans ta commune :
- d - Quel employé communal assiste le maire et prépare les documents administratifs que celui-ci aura à signer ?
.....
- e - Cite un bâtiment communal :

S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une classe seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Le conseil municipal

FICHE

 M 30

Notions à acquérir

La commune = la plus petite division administrative française dans laquelle vivent des citoyens dans un cadre de vie et des besoins particuliers. Idée de la nécessité de gérer une commune, de lui donner une animation. Pour cela, une commune doit être dirigée par des responsables élus par l'ensemble de ses habitants.

Pistes directrices

- **Partir d'un exemple**

Délimiter la commune au moyen d'une carte de l'I.G.N. Reconnaître sur la carte les repères que l'on a vus sur le terrain.

- **Bâtiments, lieux et monuments publics**

Recenser les bâtiments, lieux publics et monuments qu'on trouve quasiment toujours dans une commune : **mairie, église, cimetière, monument aux morts, école, stade, salle des fêtes.**

- **L'origine de la commune**

Étudier la naissance de la commune qui remonte à une époque très lointaine : au départ, une **bourgade**, créée par une tribu ou un clan sédentarisés ; ensuite le domaine d'un riche gallo-romain puis d'un seigneur, puis la **paroisse**, groupée autour de l'église (12 % des communes ont un nom commençant par Saint ou Sainte) et, enfin, après la Révolution, les communes sont devenues telles qu'on les connaît aujourd'hui.

Si l'on peut connaître les grandes lignes de l'histoire de notre commune, les étudier en les reliant à l'histoire de notre pays.

- **Le Code des communes**

Toutes les communes sont soumises au Code des communes en ce qui concerne leur **gestion** et elles doivent rendre des comptes au représentant de l'État.

- **La gestion de la commune**

Qui gère la commune ? Le **maire** et son **conseil municipal**, élus pour 6 ans par les habitants majeurs de la commune (cf leçon M27). C'est le conseil municipal qui élit en son sein, à la majorité absolue, son **maire** et ses **adjoints** ⇒ rôle de chacun de ceux-ci. Chercher les noms de nos **édiles** et la tâche de chacun. Évoquer les diverses **commissions** dans lesquelles les conseillers municipaux ont un rôle actif.

Parcourir ensemble un compte-rendu de **séance** du conseil municipal pour voir succinctement les divers domaines évoqués, les points d'accord et de désaccord, ainsi que le choix fait à la majorité.

- **L'organigramme**

Établir l'organigramme de notre conseil municipal avec le(s) domaine(s) dépendant de chacun.

Informations : il y a 36 560 communes en France, soit une moyenne de 383 par département : de 1 (à Paris) à 898 (Pas-de-Calais) Trois communes (Paris, Lyon, Marseille) sont divisées en arrondissements avec à leur tête un maire-adjoint.

Certaines villes ont créé des conseils municipaux d'enfants (plus de 700), qui élisent leur propre maire et ont font des réunions ; ils n'ont pas de pouvoirs réels.

Mots-clés

Adjoint, bourgade, cimetière, commission, commune, comptes, conseil municipal, conseillers municipaux, école, église, gestion, maire, mairie, monument aux morts, paroisse, salle des fêtes, séance de conseil, stade.

 S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une école seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Nom :

Prénom :

Date :

Le conseil municipal

FICHE

E 30

1. Identité de ta commune

☞ Son nom :

☞ Sa superficie : ☞ Son nombre d'habitants :

☞ Quelques-uns de ses monuments :

☞ Quelques bâtiments ou lieux publics :

2. Le conseil municipal de ta commune :

☞ Date des dernières élections municipales :

☞ Combien de membres comprend le conseil municipal de ta commune ?

☞ Combien y a-t-il d'adjoints ?

☞ Quel est le nom du maire ?

☞ Depuis combien de temps est-il à la tête de la commune ?

☞ Remplis au mieux l'organigramme du conseil municipal avec les noms de chacun.

Adjoints		Maire	
Conseillers municipaux			

☞ Surligne en couleur les personnes qui habitent près de chez toi.

Quel est le nom de l'adjoint qui s'occupe des affaires scolaires ?

Quel est le nom de l'adjoint responsable de l'entretien des routes et des chemins communaux ?

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Services et animations dans la commune

FICHE

M 3 1

Notions à acquérir

À l'ensemble de ses habitants, une commune se doit d'offrir des structures et des services leur permettant le meilleur bien-être possible. En explorer les divers domaines.

Pistes directrices

• Partir d'un exemple

Partir des bâtiments, édifices ou terrains communaux mis à la disposition du public. En déterminer les conditions de fonctionnement et d'utilisation.

Exemple : la mairie. Ses horaires de **permanence**. Les services proposés : **centre communal d'action sociale (C.C.A.S.), état civil, cadastre**, etc.

Pratiquer de la même façon avec les bâtiments communaux : **salle des fêtes, bibliothèque municipale, église**, salles d'animation, **foyer** pour personnes âgées, **crèches**, etc. Idem pour les terrains communaux : **stade**, jardin public, **aires de jeux** pour les enfants, etc.

• La commune facilite la vie de tous les jours

Énumérer ce que recherche chaque citoyen et mettre en regard ce que la commune apporte. Exemple, la **sécurité** : ⇒ police municipale, agents à la sortie des écoles, mise en place de feux, de passages pour piétons, de ralentisseurs...

Pratiquer de même pour la **protection des foyers** (pompiers), la circulation de nuit (éclairage), le stationnement (parkings), l'élimination des déchets (collecte de ceux-ci), l'**instruction** (écoles collèges, lycées), l'**information** (garde-champêtre, bulletin municipal), etc.

Rappel : ces services proposés sont obligatoirement financés par les impôts payés par les habitants de la commune.

• Les associations diverses

Elles ne sont pas créées par la municipalité (cf leçon M14) mais, bien souvent, celle-ci leur attribue des **subventions** pour les aider dans leur fonctionnement dans la mesure où elles apportent un soutien, une animation, des activités utiles à la vie communale. Citer des exemples...

• Les animations dans la commune

Établir un calendrier de celles-ci et recenser celles qui dépendent directement de la municipalité, celles qui sont dues à des associations : commémorations, foires, défilés, bals, etc. Montrer que ces manifestations sont des occasions de se distraire, de s'instruire, de se cultiver ou tout simplement de se rencontrer.

Mots-clés

Aires de jeux, animation, association, bibliothèque, centre communal d'action sociale, cadastre, crèche, église, état civil, foyer, information, instruction, permanence, protection, salle des fêtes, sécurité, services, stade subventions.

 S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une école seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Nom :

Prénom :

Date :

Services et animations dans la commune

FICHE

E 31

1. Les services offerts par la commune. Réponds aux questions ou donne des informations.

- a - Par qui sont assurés l'ordre et la sécurité ?
- b - À qui fait-on appel en cas d'incendie ?
- c - Quel(s) édifice(s) religieux trouve-t-on dans ta commune ?
- d - Cite un endroit de ta commune où l'on peut pratiquer un sport ?
- e - Comment appelle-t-on l'endroit où l'on accueille les bébés ?
- f - Quel service municipal permet de consulter les plans communaux ?
- g - Quels sont les horaires d'ouverture au public de la mairie ?
- h - À quel service municipal s'adressent les pauvres gens dans le besoin ?

2 L'animation dans une commune. Voici des extraits de presse.

Le maire et le conseil municipal invitent la population à assister, le lundi 25 avril à 18 heures dans la cour de la mairie, à une cérémonie du souvenir des déportés.

Une réunion d'information contre l'alcoolisme aura lieu le samedi 23 avril à 20 h à la salle des réunions de l'hôtel de ville.

Permanence du centre communal d'action social de 18 h à 18 h 30 à la maison du C.C.A.S., rue Pasteur.

Assemblée générale de l'association des parents d'élèves F.C.P.E., à 14 heures, à la mairie.

Le football-club organise un loto à partir de 20 h à la maison des jeunes.

La piscine est ouverte de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h et le dimanche de 9 h à 12 h.

La bibliothèque du foyer est ouverte de 14 h 30 à 18 h. Grand choix de livres, moyennant 1 F par ouvrage emprunté.

1. Écris dans les cases les numéros les concernant.

- a - un club sportif
- b - une commémoration
- c - la lutte contre l'alcoolisme
- d - la natation
- e - l'aide sociale
- f - l'école
- g - les passionnés de lecture

2. Colorie en jaune les actions se déroulant à la mairie.

S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une classe seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Voter : un droit, un devoir (1) L'électeur souverain

FICHE

M 25

Notions à acquérir

Le vote est le moyen, pour le citoyen, de **s'exprimer** à divers niveaux sur la conduite de son pays. Seul un système démocratique offre au citoyen la possibilité d'exprimer un choix sur la façon dont il entend être gouverné. En **démocratie**, l'électeur est le vrai souverain légitime. Importance du choix puisqu'il conditionne la vie de la nation ; l'abstention est une fuite devant ce choix.

Pistes directrices

• Partir d'un exemple

Partir d'un vote au sein de la classe (conseil de coopérative, choix d'un responsable pour une tâche précise) ou dans l'environnement proche (élections au conseil d'école) pour réfléchir sur l'idée de **suffrage**.

• Les choix

Toute personne ou toute liste qui sollicite les **voix** des électeurs annonce les grandes lignes de son action ou, si celle-ci est limitée à un travail (cas d'une tâche déterminée dans le cadre scolaire, par exemple), s'engage à l'accomplir d'une manière exemplaire. C'est la **profession de foi** ou la déclaration d'intention ou encore le **programme** sur lequel le citoyen va se déterminer pour faire un **choix**.

• La campagne électorale

Les **candidats** ont diverses manières de se faire connaître et de faire connaître leur programme. Collecter : articles de presse, tracts, programmes parvenus par la poste ou distribués dans les boîtes aux lettres. Évoquer les **réunions électorales**, les meetings, les différents **débats** médiatiques (radio, télévision), les campagnes d'affichage sur les **panneaux** officiels ou sauvages (en montrant l'aspect polluant de ces dernières).

• Se faire une opinion

Nanti de toutes ces informations, le citoyen choisit librement le candidat ou le programme qui lui semble le meilleur. Évoquer les pays avec « campagnes officielles », partis interdits, droits d'expression réservés, etc. et comparer avec ce qui se passe dans notre pays.

• Le droit de vote

Il fut l'issue d'un long combat ⇒ rappel des grandes étapes ayant permis d'aboutir au **suffrage universel** avec la dernière conquête, le droit de vote des femmes : 21 avril 1944, par la France combattante. **S'abstenir** de voter, c'est, en quelque sorte, nier toute cette lutte pour le droit de s'exprimer.

Mots-clés

Abstention, affichage, campagne électorale, candidat, choix, débat, démocratie, droit de vote, s'exprimer, opinion, panneau électoral, profession de foi, programme, réunion électorale, suffrage, suffrage universel, voix, vote.

 S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une école seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Nom :

Prénom :

Date :

Voter, un droit, un devoir a - L'électeur souverain

FICHE

E 25

1. Voter, c'est exprimer un choix. Entoure la bonne réponse.

1. Dans cet état, le citoyen s'exprime librement par le vote. Il s'agit :

- d'un monarchie absolue
- d'une démocratie
- d'une tyrannie

2. Le candidat annonce ce qu'il entend faire lorsqu'il sera élu ; c'est :

- son programme
- son patrimoine
- son curriculum vitae

3. Deux candidats décident de se rencontrer pour s'affronter en exposant leurs idées, leurs points de vue ; cette rencontre sera :

- des ébats
- un débat
- un discours

2. L'importance du vote. Complète cette citation de Gambetta à l'aide des mots encadrés.

nom - bulletin de vote - bien - universel - électeur - maître

Le suffrage est tout dans ce pays, il en est le: quand on le consulte, tout le monde doit s'incliner. Je voudrais que l' comprenne que le, que ce carré de papier, c'est sa destinée ; que c'est lui, quand il écrit un sur ce carré de papier, qui se prononce sur le ou le mal qui doit lui arriver.

3. Utiliser son droit de vote. Le combat pour la liberté d'expression a eu à son service un grand poète : Victor Hugo. Complète son poème en sachant que le vers 1 rime avec le 4 et le 2 avec le 3 et que le dernier mot est un carré de papier utilisé pour voter.

- 1 Nous votons aujourd'hui, nous voterons d
- 2 Le souverain c'est nous. Nous voulons tous e
- 3 Régner comme il nous plaît, choisir qui bon nous s
- 4 Nommer qui nous convient dans notre b

S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une classe seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Voter : un droit, un devoir (2) Le déroulement d'un scrutin



Notions à acquérir

Bien connaître les procédures d'un scrutin. Pour ce faire, réaliser une opération de vote dans la classe et en noter scrupuleusement le déroulement.

Pistes directrices

• Le recensement et le dénombrement des votants

La liste électorale. Qui peut être inscrit ? À partir de quel âge ? Qu'est-ce que la perte des **droits civiques** ?

Dans le cas concerné, la liste électorale est la liste des élèves de la classe (**élection** non officielle), mais il faut citer quelques autres types d'élections).

a - **élection des représentants du peuple** : l'électeur doit avoir 18 ans, être Français et être inscrit sur les listes électorales (inscription à la mairie de la commune où il réside). Les médias rappellent régulièrement les dates d'inscription.

b - **élections professionnelles** : âge minimum : 16 ans ; 3 mois de présence dans l'entreprise.

• La journée du vote

L'électeur se présente au bureau de vote avec sa **carte d'électeur** remise par la commune (pas obligatoire) et des papiers d'identité. Étudier une carte d'électeur pour voir ses différentes parties.

Suivre sa démarche : remise de l'enveloppe et des bulletins des candidats, ou des listes, ou des bulletins OUI et NON en cas de référendum. Passage dans l'isoloir. **Notion de secret du vote.** Présentation de la carte d'électeur et vérification sur la liste électorale ▷ «Peut voter» - Bulletin mis dans l'urne transparente et cadenas-sée. Emargement sur la liste électorale. Restitution de la carte avec tampon sur le scrutin concerné.

• Le dépouillement

Ouverture publique de l'urne. Comparaison du nombre d'**émargements** avec le nombre d'**enveloppes**. **Ouverture, en public, de celles-ci. On relève les résultats** : suffrages exprimés, nuls, blancs.

Comptabilisation des résultats, proclamation de ceux-ci, envoi à l'autorité préfectorale.

Informations : en France, le jour du vote (hors professionnel) est toujours un dimanche. Ouverture du scrutin : 8 h. Fermeture à 18 h, 19 h ou 20 h dans les grandes villes. D'un vote à l'autre, la couleur des enveloppes électorales change. Les candidats peuvent exiger la présence d'un **délégué** dans le bureau de vote. Des **assesseurs** peuvent être désignés, pour aider aux opérations, par le président du bureau de vote ; ils sont choisis parmi les conseillers municipaux ou les électeurs.

Mots-clés

Assesseur, blanc, bulletin, bureau de vote, candidat, carte d'électeur, délégué, dépouillement, droits civiques, élection, électeur, émargement, enveloppe électorale, isoloir, liste électorale, liste d'émargements, nul, proclamation des résultats, scrutin, secret du vote, suffrages exprimés, urne, votant, vote.

S Y L E M M A  A N D R I E U

Reproduction autorisée pour une école seulement

VERS LE CITOYEN DE DEMAIN

Nom :
 Prénom :
 Date :

Voter : un droit, un devoir.
b - Le déroulement d'un scrutin

FICHE
E 26

1. La carte d'électeur.

1. Complète ta carte de futur électeur avec les renseignements te concernant : B - C - D - E - H.

2. En A, indique le nom et l'adresse du bureau de vote.

3. En F, indique le nom du maire de ta commune.

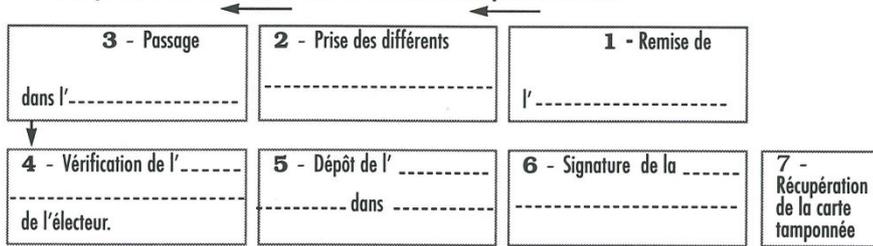
4. En G, dessine le cachet de la mairie.

5. Que dois-tu faire en H ?

LIEU DE VOTE		MAIRIE DE	
NOM - PRENOM - ADRESSE DU TITULAIRE			
N° d'ordre sur la liste		N° du bureau de vote	
Date de naissance :	Département :	Commune de naissance :	
Signature du Maire :		Cachet de la Mairie :	Signature du titulaire :

2. Comment se déroule vote.

Complète les cases illustrant le chemin suivi par l'électeur.



3. Les résultats du vote

1. Complète le tableau.

Inscrits	Blancs ou	Suffrages	Majorité
3 857	525	34	3 298	1 650

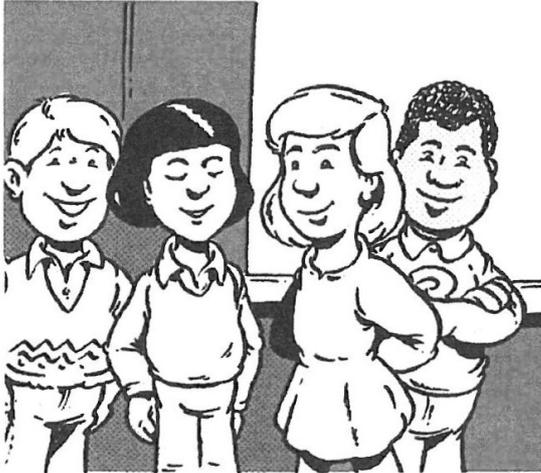
2. Qui proclame les résultats ? (Entoure la bonne réponse).

- a - un candidat
- b - le président du bureau de vote
- c - le secrétaire de mairie

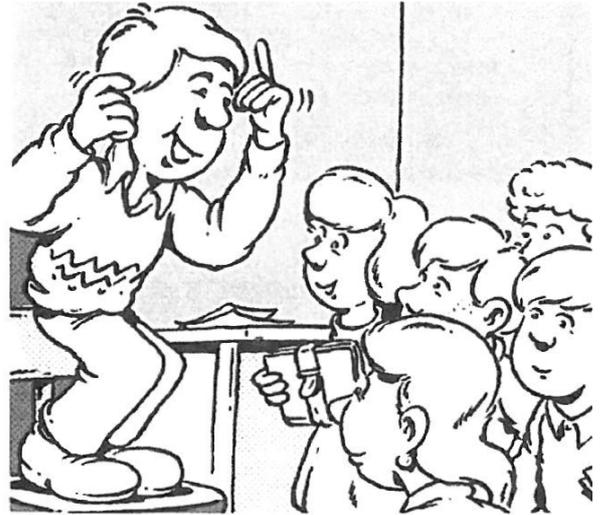
Le déroulement des élections

A Une élection en classe

Essayons d'organiser de vraies élections pour désigner le délégué de classe. Il sera notre représentant auprès du maître, du directeur ou lors de certaines réunions à l'école.



1 - Plusieurs candidats se présentent, pourquoi ?
- Penses-tu que tu serais libre de choisir ton candidat si un seul se présentait ?



2 - Chaque candidat propose son programme. Il en discute avec ses camarades. Il s'engage à respecter son programme s'il est élu. C'est la campagne électorale.

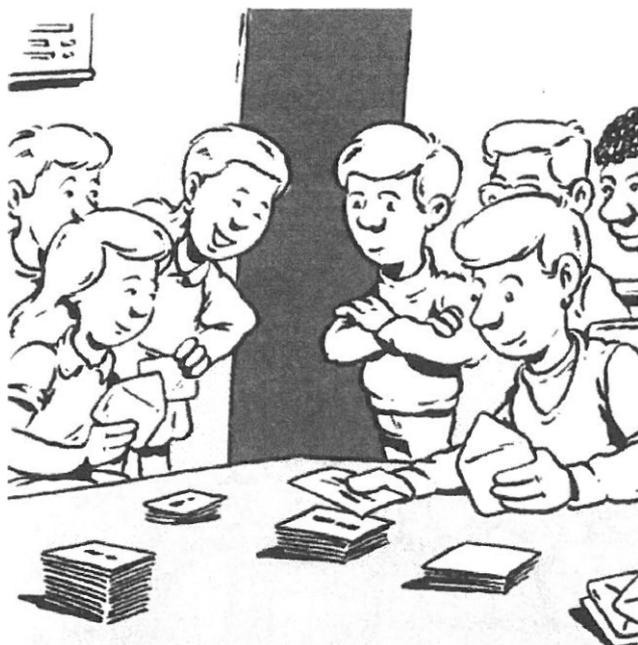


3 - Le jour du vote chaque élève inscrit le nom du candidat de son choix sur un bulletin.
- Penses-tu que dans ces conditions chaque élève est vraiment libre de choisir ?
- Pourquoi aurait-on dû préparer à l'avance des bulletins de vote ?

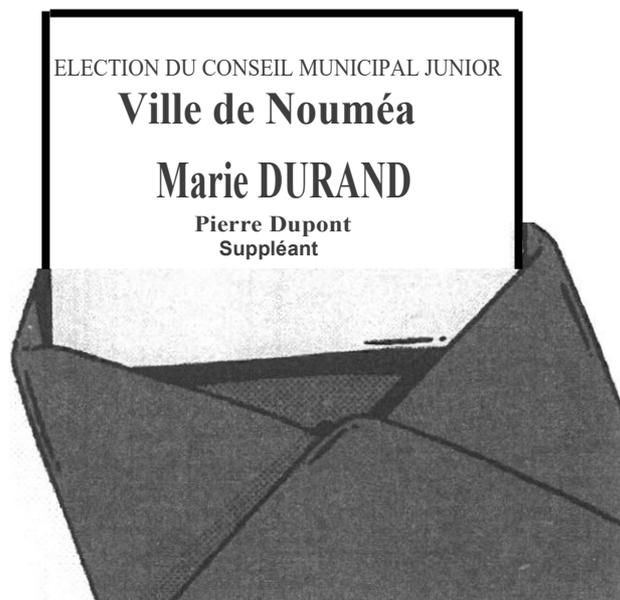


4 - Chaque élève dépose son bulletin dans une urne. Comment être certain qu'il n'a voté qu'une fois ?

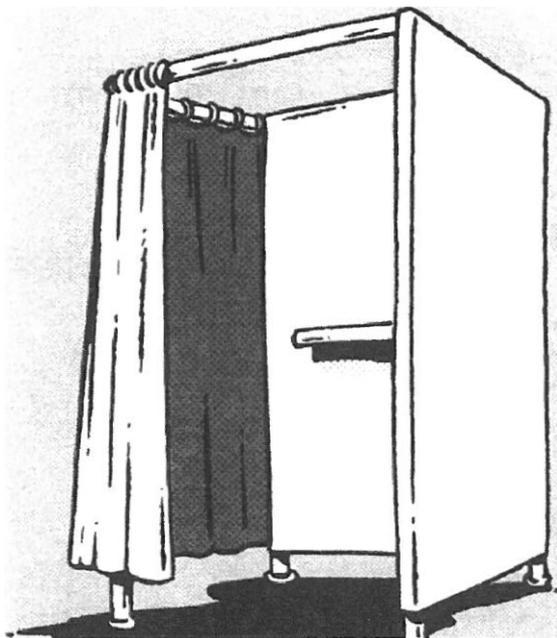
Source : Education civique CM2 « Vivre ensemble » Col. J. Billard Ed. NATHAN



5 - Le vote est terminé. On compte les différents bulletins. Chaque bulletin correspond à une voix. Le délégué élu sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de voix.

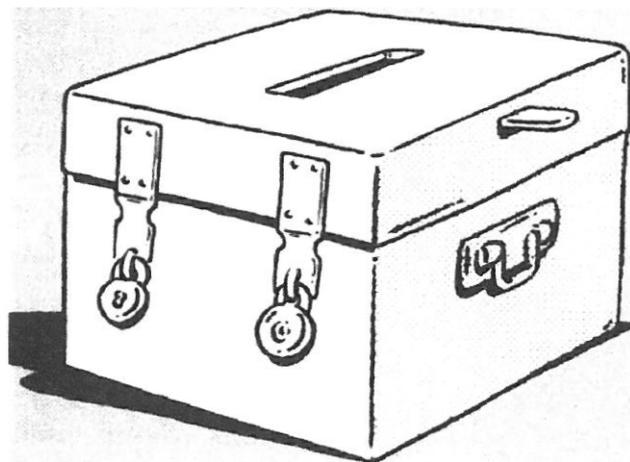


6 - Bulletin de vote : papier officiel sur lequel est inscrit le nom d'un candidat. Tous les bulletins de vote sont semblables : même papier, même format.



Isoloir : sorte de petite cabine qui évite à l'électeur d'être vu par d'autres gens.

- Pourquoi un électeur doit-il passer dans l'isoloir pour mettre son bulletin de vote dans l'enveloppe réglementaire?



Sais-tu que lors d'un vote officiel, l'électeur fait tomber l'enveloppe contenant son bulletin de vote dans une urne. L'urne est fermée par une double serrure?

- Pourquoi?

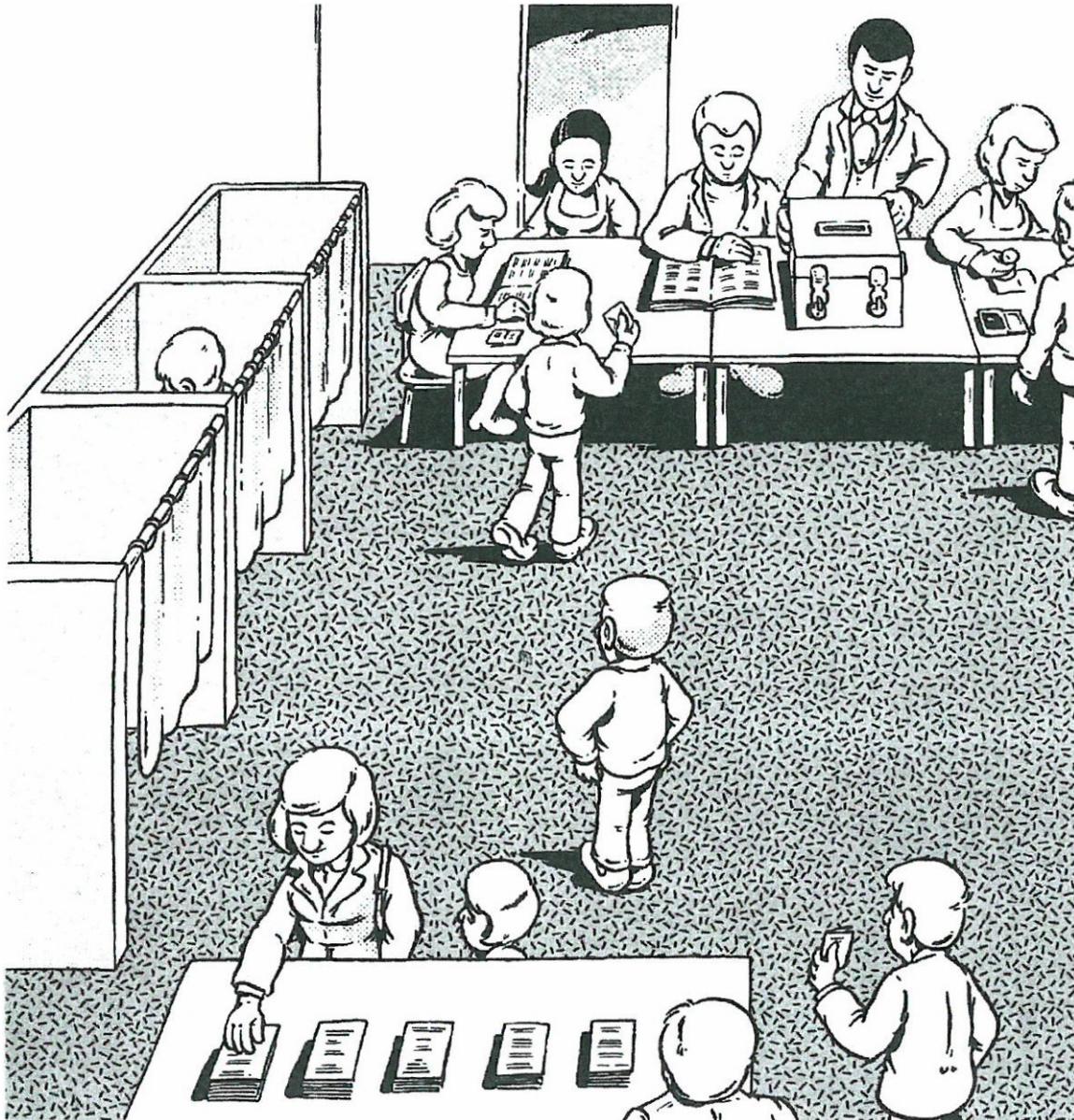
- Mais comment faire pour éviter toute fraude lors du dépouillement du vote ?

Source : Education civique CM2 « Vivre ensemble » Co1. J. Billard Ed. NATHAN

B La salle de vote

C'est le jour des élections.

- *Que se passe-t-il dans la salle de vote ?*
- *Quel parcours l'électeur doit-il suivre ?*



- 1 - Table à l'entrée avec bulletins de vote et enveloppes.
- 2 - Isoloirs.
- 3 - Bureau de vote: un assesseur vérifie l'identité et l'inscription de l'électeur sur la liste électorale.
- 4 - Bureau de vote : le bulletin de vote est déposé dans l'urne. Le président dit « A VOTÉ ».
- 5 - Bureau de vote : un assesseur tamponne la carte d'électeur.

Source : Education civique CM2 « Vivre ensemble » Col. J. Billard Ed. NATIIAN

Bibliographie et Sitographie

Bibliographie

- Les programmes des écoles maternelles et élémentaires de la NC
- L'éducation civique en Nouvelle-Calédonie, Ouvrage collectif, CDPNC - 2014.
- Education et instruction civiques- C3, Anne de La Roche, Brigitte Ventrillon, Retz, 2009
- « Le maire et moi », Sylvie Baussier et Bruno Heitz - Casterman – 2003
- Raconte-moi... la mairie, collection du citoyen
- L'éducation l'instruction civique au C3, La classe, Hors-série
- Conseil Municipal Junior - Livret de la Mairie de Nouméa.

Sitographie

<https://www.reseau-canope.fr/notice/conseil-municipal-junior.html>
www.citoyendedemain.net/
www.noumea.nc
www.mont-dore.nc
www.denc.nc

DVD

La minute citoyenne, DENC

Liens utiles

https://www.ac-orleans-tours.fr/fileadmin/user_upload/cult_hum37/Laicite/Stage_12_janvier/Fiche_methodologique_debat.pdf
https://denc.gouv.nc/sites/default/files/documents/la_discussion_a_visee_philosophique.pdf